
**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA SICAV AGIPI REGIONS SOLIDAIRE
(A-C-FR0013218302/I-C-FR0013218310)
FIVG DE DROIT FRANÇAIS**

Puteaux, le 7 juillet 2020.

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable, **AGIPI Régions Solidaire**, Fonds d'Investissement à Vocation Générale (« FIVG ») soumis au droit français.

Nous vous informons que la stratégie d'investissement développée dans le prospectus de votre SICAV ainsi que la rubrique « Les Actifs – Actions » ont été complétées puisqu'il est précisé que **votre SICAV peut détenir jusqu'à 10% maximum de son actif net des valeurs de moyennes capitalisations.**

Cette détention ne modifie ni la stratégie d'investissement ni l'objectif de gestion de votre SICAV.

Votre SICAV est avant tout et reste investie en actions, obligations à haut rendement (« High Yield ») et en actifs dits « solidaires ». Aussi, cet ajout, et détention à **titre accessoire**, dont nous venons d'en préciser la nature, vient compléter la poche actions (« *Equity* ») constituée de petites et micro- capitalisations.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce changement ne constitue pas une mutation et ne requiert pas, en conséquence, ni l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») ni une action spécifique de votre part.

La Documentation juridique et, en particulier, le prospectus sera mis à jour **en date d'effet du 10 juillet 2020 et publié à cette même date.** Il sera également disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

Vous pouvez nous adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : client@axa-im.com

Vous remerciant encore de votre confiance, veuillez agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de notre considération distinguée.

Le Gestionnaire Administratif.